

**Présents :** MM. et Mmes GILOT Bernard - CHARLON Emmanuel - DEROUX Jean-Marc - GOUGRY Anne-Marie - GUILLOT Michel - JUNCHAT François- LEFIEUX Isabelle - POIRIER Pascal - POITOU Arnaud - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - SEDE Samerha.  
**Représentée :** Mme CHICON Slajdana (pouvoir donné à B.GILOT).  
**Secrétaire de séance :** M. GUILLOT Michel.

La séance est ouverte à 18h30.

En ouverture de réunion, le Maire présente aux membres du conseil municipal Madame Lewandowski, secrétaire de mairie mise à disposition à temps partiel par le centre de gestion. Il demande ensuite et obtient l'accord unanime des membres du conseil municipal pour l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour.

◆ **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal**

A l'unanimité le CR du conseil tenu le 09/02/2019 est approuvé.

En préambule aux délibérations du conseil municipal, le Maire rappelle les éléments suivants :

- la commission des finances (élargie à l'ensemble des élus) a tenu une réunion préparatoire le 15 mars 2019
- les comptes administratifs ont été soumis le 9 avril 2019 à M. Dejardin, trésorier principal à Cosne-Cours-sur-Loire.

◆ **2019 - Budget annexe « CCAS »**

→ **Délibération 2019-02-19 : comptes administratifs 2018**

Après lecture des chiffres par M. Guillot, le Maire se retire de la réunion.

Les membres de la commission « CCAS » (Mmes Chicon (représentée), Gougry, Lefieux, Sède et M. Guillot) délibèrent et approuvent les comptes administratifs à l'unanimité (5 voix sur 5).

→ **Délibération 2019-02-20 et 21 : comptes de gestion 2018 et affectation des résultats**

Après lecture des chiffres par M. Guillot, les membres de la commission « CCAS » délibèrent et approuvent les comptes de gestion à l'unanimité (5 voix sur 5).

Section		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	Report précédent	0.00	1483.11
	Crédits votés	1108.70	0.00
	Total budgété 2018	1108.70	1483.11
	Réalisé 2018	0.00	0.00
	Restes à réaliser reportés	0.00	0.00
	<b>Résultat à affecter 2018</b>	<b>0.00</b>	<b>1483.11</b>

Le Maire rejoint la réunion du conseil municipal.

Par délibération du conseil municipal du 9 mars 2018, le compte annexe « CCAS » a été supprimé ; le trésorier principal reversera par opération comptable le résultat de l'exercice 2018 dans le budget de la commune.

◆ **2018 - Budget annexe « école »**

→ **Délibération 2019-02-22 : comptes administratifs 2018**

Après lecture des chiffres par M. Guillot, le Maire se retire de la réunion.

Les membres de la commission « caisse des écoles » (Mmes Chicon (représentée), Gougry, Lefieux, Rosier et Sède) délibèrent et approuvent les comptes administratifs à l'unanimité (5 voix sur 5).

→ **Délibération 2019-02-23 : comptes gestion 2018 et affectation des résultats**

Après lecture des chiffres par M. Guillot, les membres de la commission « caisse des écoles » délibèrent et approuvent les comptes de gestion à l'unanimité (5 voix sur 5).

Section		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	Report précédent	0.00	36.54
	Crédits votés	0.00	0.00
	Total budgété 2018	0.00	36.54
	Réalisé 2018	0.00	0.00
	Restes à réaliser reportés	0.00	0.00
	<b>Résultat à affecter 2018</b>	<b>0.00</b>	<b>36.54</b>

Le Maire rejoint la réunion du conseil municipal.

Par délibération du conseil municipal du 9 mars 2018, le compte annexe « caisse des écoles » a été supprimé ; le trésorier principal reversera par opération comptable le résultat de l'exercice 2018 dans le budget de la commune.

◆ **2018 - Budget annexe « eau »**

→ **Délibération 2019-02-14 : comptes administratifs 2018**

Après lecture des chiffres par M. Guillot, le Maire se retire de la réunion.

Le conseil municipal délibère et approuve les comptes administratifs à l'unanimité (11 voix sur 11).

→ **Délibération 2019-02-15 et 16 : comptes gestion 2018 et affectation des résultats**

Après lecture des chiffres par M. Guillot, le Maire se retire de la réunion. Le conseil municipal délibère et approuve les comptes de gestion et l'affectation des résultats à l'unanimité (11 voix sur 11).

Section		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Exploitation	Report précédent		36723.90
	Crédits votés	50723.00	45930.37
	Total budgété 2018		
	Réalisé 2018	24013.38	43139.20
	Restes à réaliser reportés	0.00	0.00
	<b>Résultat à affecter 2018</b>		<b>55849.72</b>
Investissement	Report précédent		24370.99
	Crédits votés	5954.99	3723.00
	Total budgété 2018		
	Réalisé 2018		3723.00
	Restes à réaliser reportés	28093.99	0.00
	<b>Résultat à affecter 2018</b>		<b>28093.99</b>

Le Maire rejoint la réunion du conseil municipal.

◆ **2018 - Budget annexe « assainissement »**

→ **Délibération 2019-02-09 : comptes administratifs 2018**

Après lecture des chiffres par M. Guillot, le Maire se retire de la réunion. Le conseil municipal délibère et approuve les comptes administratifs à l'unanimité (11 voix sur 11).

→ **Délibération 2019-02-10 et 11 : comptes gestion 2018 et affectation des résultats**

Après lecture des chiffres par M. Guillot, le Maire se retire de la réunion. Le conseil municipal délibère et approuve les comptes de gestion et l'affectation des résultats à l'unanimité (11 voix sur 11).

Section		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Exploitation	Report précédent		3455.90
	Crédits votés	42544.65	41628.00
	Total budgété 2018	42544.65	45083.90
	Réalisé 2018	10652.00	9476.96
	Restes à réaliser reportés	0.00	0.00
	<b>Résultat à affecter 2018</b>	<b>1175.04</b>	<b>0.00</b>
Investissement	Report précédent		28272.00
	Crédits votés	67084.00	38813.00
	Total budgété 2018	67084.00	67085.00
	Réalisé 2018	486.00	8152.00
	Restes à réaliser reportés	66598.00	0.00
	<b>Résultat à affecter 2018</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire rejoint la réunion du conseil municipal.

◆ **2018 - Budget principal commune**

→ **Délibération 2019-02-01 : comptes administratifs 2018**

Après lecture des chiffres par M. Guillot, le Maire se retire de la réunion. Le conseil municipal délibère et approuve les comptes administratifs à l'unanimité (11 voix sur 11).

→ **Délibération 2019-02-02 et 03 : comptes gestion 2018 et affectation des résultats**

Après lecture des chiffres par M. Guillot, le Maire se retire de la réunion. Le conseil municipal délibère et approuve les comptes de gestion et l'affectation des résultats à l'unanimité (11 voix sur 11).

Section		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	Report précédent		75196.58
	Crédits votés	532126.00	456929.42
	Total budgété 2018	532126.00	532126.00
	Réalisé 2018	355334.04	422773.35
	Restes à réaliser reportés	0.00	0.00
	<b>Résultat à affecter 2018</b>	<b>0.00</b>	<b>29690.54</b>
Investissement	Report précédent		95461.89
	Crédits votés	393883.00	298421.00
	Total budgété 2018	393883.00	393882.89
	Réalisé 2018	66432.34	161617.15
	Restes à réaliser reportés	322701.05	19109.00
	<b>Résultat à affecter 2018</b>	<b>0.00</b>	<b>112945.35</b>

Le Maire rejoint la réunion du conseil municipal.

◆ Révision des tarifs communaux 2019, applicable au 1/04/2019

**Broyage** : coût de l'heure 50,00 € - **Prêt remorque** : 30,00 €

**Concession 30 ans cimetière** :

pleine terre : 120,00 € - colombarium : 150,00 €

**Salle des fêtes : location**

- habitant de la commune : 130,00 € - habitant hors commune : 190,00 €  
- vin d'honneur : 70,00 € - chauffage : 50,00 € - vaisselle : 30,00 €

**Eau** :

- le mètre cube : 1,10 €  
- location du compteur : 20,00 €  
- branchement neuf en limite de propriété : 900,00 €

**Assainissement** : 0,60 € le mètre cube

◆ **Vote des taux d'imposition communaux**

- Taxe d'habitation : 3.92 % (3.92 % en 2018)  
- Taxe foncière (bâti) : 8.19 % (8.19 % en 2018)  
- Taxe foncière (non bâti) : 30.91 % (30.91 % en 2018)

◆ **Délibération 2019-02-08 : contribution aux associations**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal délibère et valide (13 voix sur 13) les versements aux associations pour un montant de **3 570,00 €**

◆ **Délibération 2019-02-17 : budget primitif 2019 « eau »**

Le Maire propose le budget 2019 comme suit :

Section		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Exploitation	Report	0.00	55849.72
	Crédits votés	129573.72	73724.00
	<b>Total exploitation</b>	<b>129573.72</b>	<b>129573.72</b>
Investissements	Crédits votés	78912.00	78912.00
	Restes à réaliser	28093.99	0.00
	Soldes d'exécution	0.00	28093.99
	<b>Total investissements</b>	<b>107005.99</b>	<b>107005.99</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>236579.71</b>	<b>236579.71</b>

Après échange, le conseil municipal délibère et valide l'unanimité (12 voix sur 12) le budget primitif « eau ».

◆ **Délibération 2019-02-12 : budget primitif 2019 « assainissement »**

Le Maire propose le budget 2019 comme suit :

Section		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Exploitation	Report	0.00	0.00
	Crédits votés	18252.00	18252.00
	<b>Total exploitation</b>	<b>18252.00</b>	<b>18252.00</b>
Investissements	Crédits votés	1340255.00	1410432.86
	Restes à réaliser	66598.00	0.00
	Soldes d'exécution	0.00	35938.00
	<b>Total investissements</b>	<b>1406853.00</b>	<b>1446370.86</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>1425105.00</b>	<b>1464622.86</b>

Après échange, le conseil municipal délibère et valide l'unanimité (12 voix sur 12) le budget primitif « assainissement ».

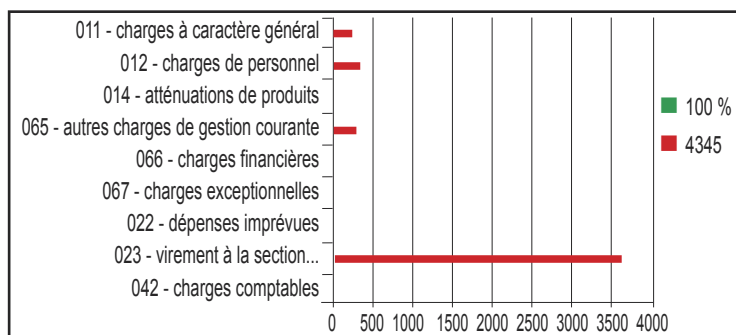
◆ **Délibération 2019-02-04 : budget primitif 2019 « commune de Mesves sur Loire »**

Le Maire propose le budget 2019 comme suit :

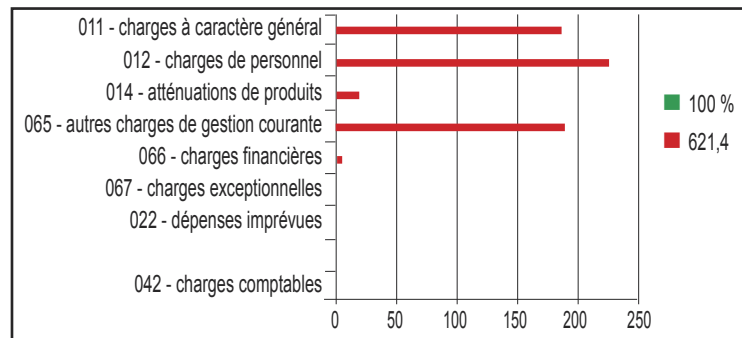
Section		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	Report	0.00	29690.54
	Crédits votés	4345005.45	4611722.86
	<b>Total exploitation</b>	<b>4345005.45</b>	<b>4641413.40</b>
Investissements	Crédits votés	3428891.94	3856903.34
	Restes à réaliser	322701.05	19109.00
	Soldes d'exécution	0.00	190646.70
	<b>Total investissements</b>	<b>3751592.99</b>	<b>4066659.04</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>8096598.44</b>	<b>8708072.44</b>

Après échange, le conseil municipal délibère et valide à l'unanimité (12 voix sur 12) le budget primitif « commune de Mesves sur Loire ».

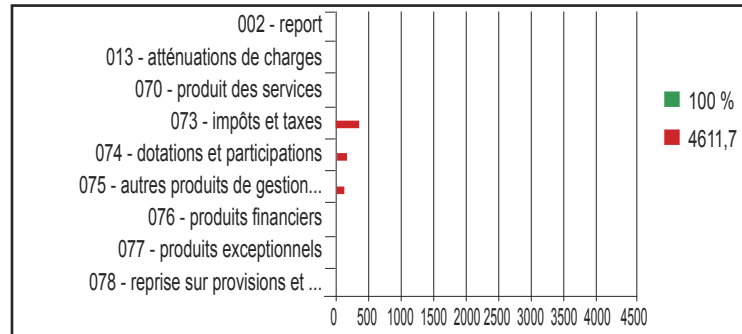
➔ **Section de Fonctionnement : répartition des dépenses par nature (en k€) – vision globale**



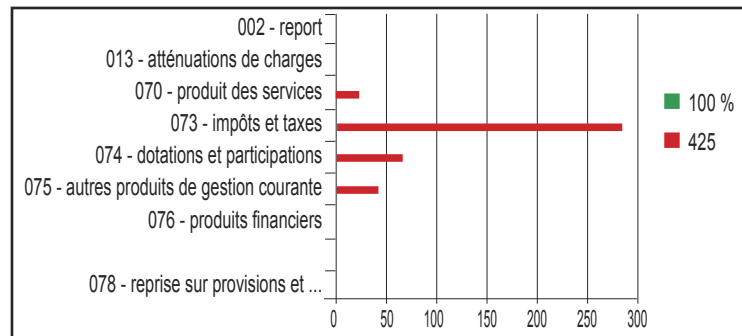
➔ **Section de Fonctionnement : répartition des dépenses par nature (en k€) – vision hors virement vers section d'investissement**



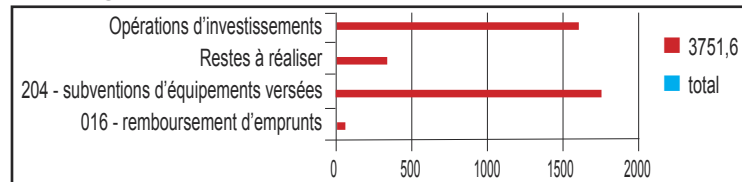
➔ **Section de Fonctionnement : répartition des recettes par nature (en k€) – vision globale**



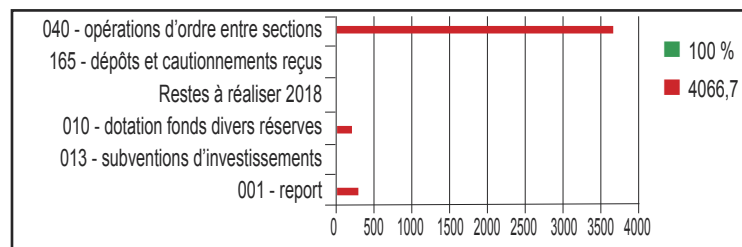
➔ **Section de Fonctionnement : répartition des recettes par nature (en k€) – vision hors virement depuis section de fonctionnement**



➔ **Section d'Investissement : répartition des dépenses (en k€) - vision globale**



➔ **Section d'Investissement : répartition des recettes (en k€) vision globale**



◆ **Délibération 2019-02-023 : chèques cadeaux au personnel communal**

Monsieur le Maire explique que pour régulariser la situation auprès de la trésorerie, le Conseil Municipal doit prendre une délibération, comme les années passées, pour offrir au personnel communal des chèques cadeaux proposés par La Poste. Cette délibération permettra de régler la facture de décembre 2018.

◆ **Délibération 2019-02-26 : recensement de la population : agents recenseurs**

Monsieur le Maire indique que deux agents recenseurs avaient été nommés en octobre 2018 : S. COQUILLAT et C. CHICON. Cette dernière n'a pas pu effectuer sa mission et a été remplacée par G. GEVREY. Pour régulariser la situation, le conseil Municipal délibère pour nommer les deux personnes qui ont effectué le recensement.

La dotation forfaitaire de recensement de 1451 € a été répartie entre les deux agents.

◆ **Délibération 2019-02-27 : remboursements kilométriques agents recenseurs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les frais kilométriques des deux agents recenseurs soient remboursés à savoir - 288 km parcourus pour S. COQUILLAT x 0.493 € = 141.98 €- 92 km parcourus pour G. GEVREY x 0.493 € = 45.36 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le remboursement des frais kilométriques à hauteur de 187.34 € pour les deux agents recenseurs.

◆ **Délibération 2019-02-28 : instauration d'une redevance pour les dépôts sauvages de déchets**

Des dépôts sauvages sont régulièrement réalisés sur la commune, aussi Monsieur le Maire propose de mettre en place une amende forfaitaire. Le Conseil Municipal accepte les conditions suivantes pour l'enlèvement des dépôts illicites constatés sur la voie publique sur la commune de Mesves-sur-Loire.

Article 1 : Toute personne identifiée ayant effectué des dépôts illicites constatés sur le territoire de la commune au pied des points d'apports volontaires ou sur la voie publique, les bas-côtés des routes, les chemins communaux et les trottoirs

Article 2 : Les faits d'enlèvement des dépôts illicites seront mis à la charge de tout contrevenant, lorsqu'il sera identifié, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

Article 3 : Ces frais seront facturés en tenant compte des frais de personnels et des frais de véhicule.

Le tarif forfaitaire de l'amende pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public et évacué vers la déchetterie ou autre lieu d'évacuation sera de **250 €**.

Article 4 : Cette disposition sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019. Cette délibération est une régularisation suite à la non légalisation de la délibération prise le 19 octobre 2018 sur ce même point.

◆ **Délibération 2019-02-29 :adhésion à l'association nivernaise 2 x 2 voies**

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion de la commune à l'association RN7 2x2 voies. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association. La cotisation s'élève à 80€.

◆ **Délibération 2019-02-30 : convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention proposée par l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie (ATD) fixant les modalités organisationnelles, administratives, juridiques et financières. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier l'instruction des dossiers de demande d'autorisations d'urbanisme à l'ATD et approuve les termes de la convention.

◆ **Délibération 2019-02-31 :adhésion à l'agence technique Nièvre Ingénierie**

Considérant l'intérêt de la collectivité pour un service d'assistance d'ordre technique, juridique et financière mutualisé à l'échelle départementale dans les domaines de la voirie, des infrastructures de

transport, de l'eau potable, de l'assainissement et de la défense incendie, de l'urbanisme et des espaces publics, de l'instruction des actes d'application du droit des sols ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure décide à l'unanimité d'adhérer à Nièvre Ingénierie ; l'agence technique départementale de la Nièvre, pour :

- le pôle Aménagement

- le pôle Urbanisme.

Il approuve les statuts de l'Agence et s'engage à verser la cotisation annuelle à l'Agence.

◆ **Délibération 2019-02-32 : prise en charge des frais d'actes médicaux engagés par les agents communaux dans le cadre de la prorogation des permis de conduire poids lourds**

Monsieur le Maire indique que le renouvellement du permis de conduire de certains véhicules poids lourds nécessite une visite médicale d'aptitude tous les cinq ans. Etant donné l'intérêt général que représente ce renouvellement pour le bon fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal juge nécessaire la prise en charge financière de ces visites médicales ainsi que les analyses médicales prescrites dans ce cadre.

◆ **Délibération 2019-02-33 : participation financière à la protection sociale complémentaire des agents**

Monsieur le Maire explique que depuis l'année dernière les agents ont sollicité une participation de la collectivité à leur mutuelle. Cette participation, obligatoire dans le secteur privé, est facultative dans la Fonction Publique. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à la majorité (2 abstentions) de participer mensuellement à hauteur de 30 € par agent et de 10 € par enfant à charge de l'agent, au prorata du temps de travail. La municipalité n'ayant pas souscrit de contrat collectif, les agents devront s'assurer d'avoir un contrat labellisé et d'en fournir une attestation pour pouvoir bénéficier de cette participation. Cette délibération prendra effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Questions diverses :**

L'organisation des permanences des élus pour les Elections Européennes a été évoquée et un tableau a été mis en place.

Monsieur le Maire propose de prendre une étudiante de la commune en emploi d'été pour accomplir certaines tâches administratives liées à l'Etat Civil entre autres.

Monsieur le Maire indique que Charles de Genouillac met à la disposition de la commune son atelier pour la confection du char du Comice Agricole de Pouilly-sur-Loire.

*Plus de points n'étant évoqués par les participants, la séance est levée à 22h30.*